



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Procurations : 0

Convocation
31 Octobre 2024

Délibération Numéro

2024.07.11.07

Objet :

**DECISIONS DU MAIRE
DEPUIS LA DERNIERE
REUNION**

23 SEPTEMBRE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20241112-2024071107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Affichage : 12/11/2024

2024.74

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Le sept novembre deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31 octobre 2024

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérard, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.

- 2024.07 : accord sur le devis de l'entreprise SAILLY pour un montant total de 816.00€ TTC.
- 2024.08 : accord sur le devis de l'entreprise SNMA GRANDPIERRE pour le remplacement d'une menuiserie pour un montant total HT de 1 615.64€.
- 2024.09 : accord sur le devis de l'entreprise BIARD ROY pour une intervention sur les cloches de l'Eglise pour un montant total HT de 1 437.00€.
- 2024.10 : accord sur le devis de l'entreprise SNMA GRANDPIERRE pour le remplacement d'un vitrage pour un montant total HT de 308.87€.
- 2024.11 : accord sur le devis de l'entreprise EDR pour une intervention sur la toiture de l'école maternelle pour un montant total HT de 560.82€.
- 2024.12 : accord sur le devis de l'entreprise ALERT INCENDIE pour la mise aux normes des moyens de lutte contre l'incendie pour un montant total HT de 1 351.00€.

Le Conseil Municipal prend acte

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire
Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance
Martine MAILLARD